

## PROCES VERBAL

### Du CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDPARIGNY

#### SEANCE DU 3 octobre – Salle de la Mairie – à 20 H30

L'an deux mil vingt-quatre le 3 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GRANDPARIGNY, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M.GARNIER Patrice, Maire.

**Présents :** : M. GARNIER Patrice. Mme HAMEL Marie-Claude, M. ROCHEFORT Jean-Luc, Mme ROTH Nathalie, M. GALOPIN Jacky, M. DANIEL Gilbert , Mme VEILLARD Isabelle, M.PIEL Yves, M.THELLIER Roger, M.HAMEL René, Mme CHERBONNEL Isabelle, M.BERNARD Éric , Mme CROCHET Brigitte, M. JAMES Philippe, Mme HAMEL Valérie, Mme CHADUC Fabienne, M. AMIOT Christophe, M GERARD Stéphane , Mme LOYER Pascaline, Mme MOTTAIS Régine, M. COUILLARD Marin, M. HESLOUIN Guillem, Mme OLIVIER Linda, Mme JEHAN Marina

**Ayant donné pouvoir :**

Mme GOBE Laetitia ayant donné pouvoir à M. PIEL Yves

Mme BOUGON Nathalie ayant donné pouvoir à Mme CROCHET Brigitte

**Absents excusés :** M. PICOT Xavier.

**Absent :** /

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 24

Qui ont pris part à la délibération : 26

Quorum : 14

Mme Régine MOTTAIS a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L 2115 du CGCT.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 4 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter 1 sujet : Rénovation du presbytère

### Ordre du Jour

#### Remerciements

M. GARNIER donne lecture des lettres de remerciement suite au versement de la subvention annuelle émanant des associations :

- \* Club de l'Age d'Or
- \* Association Aider
- \* La Croix Rouge Française
- \* Vélo Club St Hilairien

### **Lotissement « les Cytises » Avenant N° 1 - Lot N° 4 – Espaces**

#### **Verts.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les marchés de travaux pour la viabilisation du lotissement les Cytises ont été signé le 16 novembre 2020.

Les travaux de la 1<sup>ère</sup> phase sont terminés. Les travaux de 2<sup>ème</sup> phase ont été réalisés sur les 2 macro lots accueillant les 6 logements HLM.

Afin de finir d'aménager les espaces verts du lot N° 4, autour de ces nouvelles constructions, il a été décidé d'ajouter

- un massif le long des clôtures de Manche Habitat le long de la RD
- un massif le long du trottoir.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte l'avenant N° 1 ci-dessus présenté

- Marché initial : 26 013.10 € HT
- Avenant N° 1 : 2 013.75 € HT
- Marché total : 28 026.65 € HT
- Autorise Monsieur le Maire, Mesdames ou Messieurs les Maires Adjoints à signer tout document s'y référant.

Monsieur GARNIER précise que 12 parcelles ont été vendues.

### **Décision du conseil municipal sur les zones d'accélération des énergies renouvelables**

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité.

La commune de GRANDPARIGNY a effectué une consultation du public du 15 juillet au 15 août 2024 avec une présentation des cartes et un registre pour recueillir les observations disponibles en mairie.

La commune délibère au moins aux étapes suivantes :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différentes cartographies de ces zones.

- Identification des zones d'accélération et transmission au référent préfectoral (2<sup>°</sup> du II de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie) – **objet de la présente délibération**

- Zone méthanisation et biogaz : zones agricoles
- Zone solaire thermique : tout le territoire communal

- Zone solaire photovoltaïque : tout le territoire communal
- Zone bois énergie : tout le territoire communal
- Zone géothermie : tout le territoire communal

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les zones présentées

**Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le Centre de Gestion de la Manche**

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DÉCIDE** à l'unanimité des membres présents

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche et Intérieure / Willis Towers Watson, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025
- d'approuver la convention d'adhésion à intervenir entre la collectivité et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche et d'autoriser le(la) Maire / le(la) Président(e) à signer cette convention ;
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » à hauteur de 7 € bruts mensuels, par agent, pour le risque « Prévoyance », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

**Autorisation de signature de la convention OCSS concernant un contrat d'apprentissage**

Monsieur le Maire informe que l'OCSS a repris un contrat d'apprentissage avec une jeune qui avait déjà effectué sa 1<sup>ère</sup> année. L'OCSS n'ayant pas la capacité horaire d'accueillir la jeune apprentie sur la totalité de ses périodes en entreprise, M. MOREL Directeur a sollicité la ville de ST HILAIRE et la Commune de GRANDPARIGNY pour prendre en charge à hauteur de 500 Heures.

Après avoir étudié le dossier, M. GARNIER Maire de GRANDPARIGNY et M. BOUVET Jacky, Maire de la ville de ST HILAIRE du HARCOUET ont donné un accord de principe en se partageant le nombre d'heures à savoir 200 H pour la commune de GRANDPARIGNY et 300 H pour la ville de ST HILAIRE afin que cette jeune puisse terminer sa formation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer ladite convention pour un nombre d'heures plafonné à 200 H à hauteur.

### **Subvention exceptionnelle à l'association AFN de MARTIGNY**

Monsieur le Maire rappelle que l'association des anciens combattants de MARTIGNY a organisé le congrès cantonal cette année.

Il indique que cette organisation a engendré des frais supplémentaires à l'association et qu'elle demande une subvention exceptionnelle à la commune d'un montant de 580 €.

Le Conseil Municipal attribue une subvention exceptionnelle de 580 € à l'association AFN Section de Martigny pour l'organisation du congrès cantonal

### **Avis de consultation du public concernant une demande d'enregistrement présentée par la SCEA DE LEPLU pour l'extension d'un élevage bovins**

M. JAMES Philippe donne une explication du dossier en apportant les éléments techniques de l'exploitation. Le dossier est très bien argumenté.

Le Conseil Municipal , donne un avis favorable à ce dossier sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

### **Avis de consultation du public concernant une demande d'enregistrement présentée par la SAS TEA'M'ETHA pour l'exploitation d'une unité de méthanisation**

M. JAMES Philippe donne une explication du dossier en apportant les éléments techniques de l'exploitation. Le dossier est très bien argumenté.

Le Conseil Municipal , donne un avis favorable à ce dossier sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

### **Rénovation du presbytère de PARIGNY**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération N°060-2023 en date du 31 août 2023 attribuant le diagnostic du bâtiment de l'ancien presbytère au Cabinet d'architectes TRICOT, suite à la consultation d'architectes.

Cette consultation avait été divisée en 2 phases, la 1<sup>ère</sup> concernait le diagnostic du bâtiment, la seconde une mission de maître d'œuvre conditionnée au résultat du diagnostic.

Monsieur le Maire présente le résultat du diagnostic ainsi qu'une 1<sup>ère</sup> esquisse proposant une éventuelle rénovation du bâtiment.

Il demande à l'assemblée si elle souhaite continuer le projet.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de poursuivre le projet

### **Questions et informations diverses**

Mme HAMEL informe que l'entreprise PIGEON TP NORMANDIE a commencé le terrassement de l'aire de jeux de Milly depuis lundi.

L'entreprise CROCHET a fini les placards de la cuisine de la salle des fêtes.

Mme HAMEL indique qu'elle s'est rendue chez la restauratrice du Tableau de l'Eglise, Mme RUIZ travaille toujours dessus et passe plus de temps que prévu. Le tableau sera remis en place fin novembre.

M. PIEL informe que l'ensemble des logements Impasse Emile Piel sont loués.

Il précise que Martigny a accueilli le congrès cantonal des anciens combattants cette année.

La cérémonie s'est très bien déroulée, la météo était favorable. M. PIEL en profite pour adresser ses remerciements à tous les serveurs (vin d'honneur et repas) ainsi qu'aux agents des services techniques qui ont bien travaillé pour que le bourg soit impeccable.

300 personnes ont participé au vin d'honneur et 208 au repas.

M. DANIEL indique que le diagnostic du bâtiment de l'église est en cours.

Les meubles dans la cuisine de la salle vont être posés la semaine prochaine. Marie pourra ranger la vaisselle.

M. GARNIER informe que la commune de GRANDPARIGNY a reçu un avis favorable à l'état de reconnaissance de catastrophe naturelle suite au phénomène orageux du 31 juillet 2024. Chaque habitant doit se déclarer en mairie et à son assurance avant le 30 octobre.

M. GARNIER précise que le Dossier de Consultation d'Entreprises concernant le local d'archives devrait être mis en ligne à la mi-octobre.

Il a rencontré avec M. GALOPIN le Coordonnateur de Sécurité pour la mise en place du chantier dans la cour de l'école.

Il précise que 166 élèves sont inscrits à l'école pour la rentrée.

La commune a participé à la semaine Manger Bio et Local.

Il donne lecture des devis signés.

L'organisation ART et SENTIERS s'est terminée le 15 septembre. 5 389 visiteurs ont pu profiter de marcher tout en découvrant 53 œuvres.

Une nouvelle artiste internationale KASHINK réalise actuellement une nouvelle œuvre sur les murs de Parigny Wall.

#### Date à retenir

- Repas CCAS
  - 13 octobre – PARIGNY
  - 20 octobre - MILLY
  - 27 octobre – MARTIGNY
  - 24 novembre – CHEVREVILLE
- Vendredi 25 octobre, concert de MAELLE à Parigny